

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL100-14

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY, S. DUSSEY,
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Renouvellement de la convention relative à la prévention
des risques professionnels.**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La mairie de Gières a signé une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour les
missions d'inspection et d'accompagnement dans le domaine de la prévention des risques
professionnels.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de deux ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer cette convention,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI